



DATE DE PUBLICATION : 4 juin 2024

La directrice générale des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du CSE Siège du 4 juin 2024.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'assurer la présidence de la séance du CSE Siège du 4 juin 2024 en l'absence de la directrice générale des Ressources humaines.

Fait à Paris, le 4 juin 2024

Anne-Sophie MARTENOT